

Grève des sapeurs-pompiers

Vous ne pouvez appuyer ni même comprendre une grève illégale simplement parce qu'il s'agit de votre collectivité, de votre province ou de votre ville, parce que cela se passe à Vancouver, mais vous seriez effrayé par un événement semblable à Montréal. Sommes-nous prêts à dire qu'il faut avoir une région pour la Colombie-Britannique, une pour les Prairies, une pour l'Ontario, une pour le Québec et une pour les provinces de l'Atlantique? Je ne pense pas que vous le vouliez réellement. Ce que vous devriez soutenir c'est un groupement négociateur national. Il en existe un et c'est l'Alliance de la Fonction publique; ne pas passer par l'Alliance de la Fonction publique et négocier avec 200 personnes ayant de bonnes intentions, c'est miner le mouvement syndical. Les pompiers n'ont pas intérêt à ce qu'on le fasse lorsque, dans deux ou trois ans, ils reviendront à la table de négociations.

La notion du syndicalisme tout entier repose sur l'unité. C'est un mouvement volontaire. Si deux ou trois pompiers disent qu'ils n'ont pas confiance dans leurs négociateurs, représentants de l'Alliance de la fonction publique, et qu'ils veulent négocier directement avec le ministre des Transports (M. Marchand), cela signifie qu'ils n'ont aucune confiance dans l'organisation à laquelle ils appartiennent. Et cela, en fin de compte, a plus d'importance encore que la question monétaire. Comme le disait le ministre des Transports, si l'injustice est à la base du grief, en ce qui concerne les salaires, il me semble que l'arbitre ou le conciliateur ou le représentant du gouvernement et de l'Alliance de la fonction publique devrait pouvoir arranger les choses. L'opinion publique l'exigerait.

C'est là le but de notre régime démocratique; car les habitants de Vancouver et les Canadiens sauraient dire au gouvernement, de façon bien catégorique, que si ces gens ont fait l'objet d'injustices parce que nous, au gouvernement, profitons de leur incapacité en les laissant faire la grève assez longtemps pour des raisons économiques. D'une part le député dit que ces gens avaient un grief à formuler et, qu'ayant un grief, ils ont le droit de recourir à leur pouvoir de négociation et d'abandonner le travail...

M. Fraser: Je n'ai pas dit cela.

M. Mackasey: D'une part, vous dites: allez là-bas et renvoyez-les au travail à cause des ennuis que cela suscite. Vous ne pouvez jouer sur les deux tableaux dans un régime démocratique. La loi est la loi et la loi dit que c'est de cette façon-là qu'il faut agir. Qu'il s'agisse d'une cause juste ou injuste, on ne peut abandonner son travail.

Il en va de même des infirmières dans les provinces Maritimes. Pourquoi seraient-elles moins bien rémunérées que celles de l'Ontario ou de la Colombie-Britannique? Je n'ai jamais accepté le taux régional. En tant que simple député, je dois dire que j'ai toujours eu le sentiment que pour avoir droit aux négociations et aux tarifs de salaires sur le plan national, il fallait s'adresser au sommet. La vie est aussi chère dans les provinces Maritimes qu'en Colombie-Britannique. Voilà ce que je pense. Cela dit, monsieur l'Orateur, je ne saurais approuver un moyen illégal de régler une injustice de ce genre.

L'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est écoulé. Je lui ai accordé une minute ou une minute et demie de plus pour qu'on puisse lui poser des questions.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je veux avancer les arguments suivants aux membres du gouvernement: nulle personne sensée ne peut justifier ni excuser un groupe de Canadiens qui enfreint les règles de la négociation, la loi, si vous voulez, même si cela se produit parfois dans ce genre de situation. Mais je ne pense pas que quiconque, y compris le ministre des Transports (M.

[M. Mackasey.]

Marchand),—dont la sincérité ne peut être mise en doute un seul instant—ait réellement abordé le problème à l'origine de ce genre de situation. Si l'on veut adopter des taux de salaires nationaux, ce que j'approuve entièrement, je regrette que les secteurs de la fonction publique qui ont maintenant des taux régionaux...

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Je regrette que les infirmières licenciées qui travaillent pour le gouvernement fédéral à Halifax touchent environ \$1,800 de moins par année que les infirmières licenciées qui travaillent pour le gouvernement fédéral à Victoria, à Vancouver ou à Toronto. Je regrette qu'un débardeur qui travaille à Halifax gagne \$100, \$150 ou \$200 de moins par mois que celui qui travaille à Victoria. Je suis en faveur des taux nationaux, mais si l'on veut, en les adoptant éviter le genre de griefs qui s'est produit en Colombie-Britannique, il faut qu'ils soient proches des taux maxima et non, des taux minima; autrement, vous allez avoir des problèmes.

Je partage entièrement l'opinion du député de Verdun (M. Mackasey), selon lequel nous devons chercher à élever les taux en vigueur à Terre-Neuve au même niveau que ceux en vigueur en Colombie-Britannique. Il est impossible de fixer un taux national égal au taux régional, le plus élevé j'en conviens, mais il devrait en être si proche que les personnes qui en bénéficient ne se sentent pas lésées, ou n'aient pas l'impression de faire l'objet d'une injustice. Elles sont disposées à accepter un taux légèrement inférieur en Colombie-Britannique pour s'assurer que les habitants des provinces de l'Atlantique ou du Québec, ou ceux de Saskatoon ou de Regina, touchent un salaire supérieur à celui qu'ils toucheraient autrement. Si le taux national fixé—et c'est là que le Conseil du Trésor fait erreur—met les personnes qui vivent dans la région où le taux de salaire est plus élevé dans une position réellement désavantageuse, celles-ci seraient des anges si elles ne réagissaient pas, monsieur l'Orateur, et nous ne sommes pas plus anges qu'elles.

Le gouvernement fédéral se doit d'être un employeur modèle, mais dans bien des cas, le Conseil du Trésor agit comme l'employeur le plus réactionnaire du pays, et c'est là que se situe le problème. Le retard constitue l'une des causes les plus fréquentes de problèmes. S'il était possible de faire démarrer ces négociations pour qu'il semble qu'elles puissent déboucher sur une entente avant que n'expire la convention collective, soit le 1^{er} avril ou le 31 mars, et pour que ces gens sachent que leur salaire sera majoré de \$1,000, \$2,000 ou \$3,000 par an, ou de n'importe quel montant convenu et nous ne pouvons en décider ici, alors la situation serait différente. Mais lorsque rien ne se passe, que les sapeurs-pompiers municipaux obtiennent une augmentation le 1^{er} janvier de cette année mais que les pompiers de l'aéroport se sentent laissés pour compte, alors les ennuis surgissent.

De fait, une des raisons pour lesquelles je crois que les sapeurs-pompiers de Colombie-Britannique se trompent, c'est que, tel que je peux voir la situation, le Conseil du Trésor ne demanderait pas mieux que d'instaurer le droit de négociation régional d'un bout à l'autre du pays, dans tous les secteurs de la Fonction publique. C'est ce qu'il veut et c'est ce à quoi les grévistes de la Colombie-Britannique vont aboutir en fin de compte, au préjudice des intérêts et des droits de bien des travailleurs du pays. Le Conseil du Trésor aimerait bien négocier selon les taux provinciaux à l'échelon régional. Cela lui faciliterait les choses. Les fonctionnaires du Conseil du Trésor pour-